

# REVUE<sup>1</sup>

## DE LA GESTION DES OBLIGATIONS DURABLES EMISES PAR LA BANQUE NATIONALE DU CANADA EN 2019

Février 2020

### PÉRIMÈTRE

En 2018, Vigeo Eiris a délivré un avis d'expert indépendant (ci-après « Seconde Opinion » ou « SPO ») concernant le degré de prise en compte des impacts et des facteurs de durabilité dans la conception et la gestion des Obligations Durables<sup>2</sup> (les « Obligations ») alors envisagées par la Banque Nationale du Canada (« l'Emetteur » ou la « BNC »). Notre SPO a été délivrée en Octobre 2018.

A ce jour, Vigeo Eiris a été mandaté par la BNC pour délivrer une revue indépendante (la "Revue") sur sa gestion des Obligations Durables émises en 2019, sur la base de son Rapport d'Obligations Durables 2019.

Notre opinion est établie conformément à la méthodologie exclusive de Vigeo Eiris pour l'évaluation des performances et des risques de responsabilité sociale (facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, « ESG »), et en conformité avec les lignes directrices d'application volontaire des principes applicables aux obligations vertes (*Green Bond Principles* ou « GBP ») et sociales (*Social Bond Principles* ou « SBP ») de l'International Capital Market Association (« ICMA ») dans leur dernière version à jour, datée de juin 2018.

Notre revue a porté sur le Rapport d'Obligations Durables 2019 de la BNC et comprend les éléments suivants :

1. Entreprises et Projets Eligibles : évaluation de la capacité de la BNC à utiliser le produit des Obligations pour (re)financer des Entreprises et des Projets démontrant des bénéfices en termes de durabilité, conformément à ses engagements initiaux, et à reporter sur les résultats des Entreprises et des Projets ; analyse des résultats des Entreprises et des Projets.
2. Obligations : évaluation de la capacité de l'Emetteur à mettre en œuvre les processus des Obligations, conformément à ses engagements initiaux (processus d'évaluation et de sélection et processus d'allocation) et à reporter sur les résultats des Obligations ; analyse des résultats agrégés des Obligations.

Nos données proviennent (i) d'informations recueillies auprès de sources publiques, de la presse et de parties prenantes, (ii) d'informations exclusives aux bases de données de Vigeo Eiris, et (iii) d'informations fournies par l'Emetteur via des documents.

Nous avons mené notre *due diligence* du 8 janvier 2020 au 7 février 2020. Nous estimons avoir eu accès à tous les documents que nous avons sollicités. Nous estimons que les informations mises à notre disposition permettent d'établir notre opinion avec un niveau raisonnable d'assurance sur leur exhaustivité, précision et fiabilité.

### OPINION DE VIGEO EIRIS

#### **Vigeo Eiris considère que les Obligations Durables émises en 2019 par la Banque Nationale du Canada sont toujours alignés avec les GBP & SBP 2018.**

- ▶ Nous exprimons une assurance raisonnable<sup>3</sup> sur la capacité de l'Emetteur à utiliser le produit des Obligations pour financer et/ou refinancer des Entreprises et des Projets Eligibles, conformément à ses engagements initiaux.
- ▶ Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à mettre en œuvre le processus d'évaluation et de sélection, conformément à ses engagements initiaux.
- ▶ Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à mettre en œuvre le processus d'allocation, conformément à ses engagements initiaux.
- ▶ Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à mettre en œuvre le processus de reporting, conformément à ses engagements initiaux:
  - Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à reporter sur l'allocation des fonds, conformément à ses engagements initiaux. Les indicateurs sélectionnés pour le reporting d'allocation sont complets et pertinents, à l'échelle des catégories.

<sup>1</sup> Cette Revue doit être entendue comme une "Revue de Consultant" décrite par l'International Capital Market Association ([www.icmagroup.org](http://www.icmagroup.org)).

<sup>2</sup> L'Obligation Durable" doit être considérée comme l'obligation émise, à la discrétion de l'Emetteur. Le dénomination "Obligation Durable" a été décidée par l'Emetteur : elle n'implique en aucun cas un avis de Vigeo Eiris sur ce terme.

<sup>3</sup> Les échelles d'opinion de Vigeo Eiris sont détaillées dans la partie « méthodologie », en fin de ce document.

- Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à reporter sur les bénéfiques environnementaux et sociaux des Entreprises et Projets Eligibles financés, conformément à ses engagements initiaux.

Les indicateurs sélectionnés pour le reporting sur les bénéfiques environnementaux et sociaux (résultats et impacts) sont pertinents et conformes aux engagements initiaux de l'Emetteur.

Niveau d'assurance sur la capacité de l'Emetteur :				
Utilisation des fonds pour financer des Entreprises et des Projets Eligibles	Allocation des fonds	Gestion des fonds	Reporting sur l'allocation des fonds	Reporting sur les bénéfiques environnementaux et sociaux
Raisonnable	Raisonnable	Raisonnable	Raisonnable	Raisonnable
Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

La Revue du Rapport d'Obligations Durables 2019 a été réalisée conformément à notre méthodologie d'évaluation exclusive et aux GBP & SBP (juin 2018)

Paris, 7 Février, 2020

#### Equipe du Projet

Mohana Mc Gartland  
Sustainability Consultant  
Chef de Projet

Julien Souriau  
Head of sustainable bonds & loans  
production  
Superviseur

#### Pour plus d'informations, contactez:

Paul Courtoisier  
Global Head of sustainability bonds & loans  
(+33) 6 85 35 43 51  
[paul.courtoisier@vigeo-eiris.com](mailto:paul.courtoisier@vigeo-eiris.com)

#### Disclaimer

**Transparence sur la relation entre Vigeo Eiris et l'Emetteur :** A ce jour, Vigeo Eiris a effectué une mission pour la BNC (une Seconde Opinion en 2018). Aucune relation (financière ou commerciale) n'existe entre Vigeo Eiris et l'Emetteur.

La présente opinion vise à rendre compte de l'évaluation du caractère responsable des Obligations envisagées par l'Emetteur. Il est établi sur la base des informations portées à la connaissance de Vigeo Eiris par l'Emetteur. L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations collectées sont la responsabilité de l'Emetteur. L'Emetteur est seul responsable de l'effectivité de ses engagements tels qu'ils ressortent de ses politiques, de leur déploiement et de leur suivi. La délivrance de cette opinion ne signifie pas que Vigeo Eiris certifie la tangibilité, l'excellence ou l'irréversibilité des impacts des entreprises et projets réfinancés par ces Obligations. L'Emetteur est pleinement responsable de l'attestation du respect de ses engagements définis dans ses politiques, de leur mise en œuvre et de leur suivi. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne ni la performance financière des Obligations ni ne constitue une assurance sur l'utilisation effective des fonds. Vigeo Eiris ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation ou de l'inutilisation par des tierces parties de cette opinion que ce soit pour une prise de décision d'investissement ou tout autre type de transaction commerciale.

**Restriction sur la distribution et l'utilisation de cette opinion :** la revue est fournie par Vigeo Eiris à l'Emetteur et ne peut être utilisée que par celui-ci, soumise à l'approbation de Vigeo Eiris.

## DETAILED RESULTS

### Utilisation des fonds

**Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à utiliser le produit des Obligations pour financer et/ou refinancer des Entreprises et des Projets Eligibles, conformément à ses engagements initiaux.**

Selon les informations fournies par l'Emetteur, 100 % du produit net des émissions ont été utilisés pour financer et refinancer des Entreprises et des Projets Eligibles pour un montant total de 1 194 904 000 CAD (820 740 017 millions d'euros). Vigeo Eiris a eu accès à la dernière version mise à jour du Rapport d'Obligations Durables 2019 de la BNC, transmis le 5 février 2020. Selon l'Emetteur, ce rapport sera publiquement accessible le 20 février 2020.

Notamment, l'Emetteur déclare que le produit des Obligations a été utilisé pour financer et refinancer trois (3) Catégories Eligibles d'Entreprises et de Projets :

- Energie Renouvelable (63% du produit net) :
  - o Parcs Eoliens (11 Projets)
  - o Fermes Solaires (34 Projets)
  - o Projets de petites hydroélectricité (4 Projets)
- Accès à un logement à un coût abordable (26% du produit net) :
  - o Logements sociaux et communautaires pour les ménages à faibles et moyens revenus
- Accès aux services de base et essentiels (11% du produit net) :
  - o Centres de garde d'enfants

Les Entreprises et Projets Eligibles financés et refinancés reportés correspondent à trois (3) des cinq (5) Catégories de Projets Eligibles initialement définies par l'Emetteur dans son Document-Cadre, à savoir : Energies Renouvelables, Accès à un logement à un coût abordable et Accès aux services de base et essentiels, qui représentent 100 % du produit total des Obligations.

Les Entreprises et Projets Eligibles financés et refinancés contribuent à trois (3) des quatre (4) objectifs environnementaux et sociaux initialement identifiés par l'Emetteur, à savoir : l'atténuation des changements climatiques, l'accès à un logement à un coût abordable et l'accès aux services de base et essentiels.

L'Emetteur s'était initialement engagé à évaluer les bénéfices environnementaux et sociaux des Obligations. Nous considérons que les bénéfices environnementaux et sociaux sont clairement évalués.

Nous maintenons notre axe d'amélioration qui consiste à réorganiser les catégories sociales dans le Document-Cadre (à savoir : Accès à un logement à un coût abordable et Accès aux services de base et essentiels) par besoin social et en précisant les populations cibles pour chaque service de base et essentiel.

L'Emetteur a reporté sur la part de refinancement qui s'élève à 39% du Portefeuille Eligible. La BNC a également reporté qu'une période de rétroactivité de 36 mois avant la date d'émission a été appliquée, conformément à son engagement initial.

Nous considérons que les Entreprises et les Projets Eligibles sélectionnés sont susceptibles de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies suivants, à savoir l'ODD 1: Pas de pauvreté, l'ODD 3: Bonne santé et bien-être, l'ODD 4: Éducation de qualité, l'ODD 7: Énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 11 : Villes et communautés durables et l'ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.



Catégories Eligibles	ODD	Cibles des ODD
Energie Renouvelable	ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable	7.2
	ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	N/A
Accès à un logement à un coût abordable	ODD 1 – Pas de pauvreté	1.2, 1.4
	ODD 11 – Villes et communautés durables	11.1
Accès aux services de base et essentiels	ODD 1 – Pas de pauvreté	1.2, 1.4
	ODD 3 – Bonne santé et bien-être	3.8
	ODD 4 – Éducation de qualité	4.5

### Processus de sélection et d'évaluation des projets

**Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à mettre en œuvre le processus d'évaluation et de sélection, conformément à ses engagements initiaux.**

Le processus d'évaluation et de sélection des Entreprises et des Projets Eligibles semble être correctement mis en œuvre. Vigeo Eiris (VE) a eu accès à tous les documents appropriés (voir ci-dessous).

- Le processus appliqué semble être basé sur des expertises internes et externes pertinentes :
  - Conformément à la procédure interne de la BNC, les gestionnaires de compte ont mené une *due diligence* et ont procédé à une évaluation des risques de toutes les entreprises et/ou projets à financer, avant de présenter les informations nécessaires au *Deals Committee* pour préapprobation. Nous avons eu accès à un exemple de feuille de route qui comprend la *due diligence* et l'évaluation des risques.
  - Le *Deals Committee* s'est assuré que les entreprises et/ou les projets à financer sont conformes aux politiques et aux règlements de la BNC. Ces informations sont incluses dans les feuilles de route.
  - Le *Credit Committee* a ensuite approuvé l'octroi du crédit. Nous avons eu accès à un exemple de formulaire d'approbation du Comité.
  - De plus, les gestionnaires de compte ont effectué une analyse des risques ESG via une fiche d'évaluation du programme d'obligations durables (« *Sustainability Bonds Program Evaluation Sheets* ») permettant d'évaluer une entreprise et/ou un projet éligible et son éligibilité au programme ESG. Nous avons eu accès à un exemple de fiche d'évaluation pour un projet d'énergie renouvelable.
  - Enfin, le *Deals Committee* a soumis chaque projet pour approbation finale au Comité des Obligations Durables. Ce dernier a examiné et sélectionné les Projets et les Entreprises Eligibles au financement par les Obligations.
- La traçabilité du processus de sélection et d'évaluation a été assurée par les réunions du Comité des Obligations Durables, qui ont fait l'objet de comptes-rendus de réunion, auxquels nous avons eu accès.
- La vérification interne de la conformité des Entreprises et des Projets sélectionnés avec le Document-Cadre et les critères d'éligibilité est effectuée par des *ESG officers*.
- L'Emetteur n'a pas mandaté d'auditeur externe pour vérifier la conformité des Entreprises et des Projets sélectionnés avec le processus et les critères d'éligibilité définis, ce qui n'est pas conforme à son engagement initial. Par conséquent, un axe d'amélioration consiste à mandater un auditeur externe à cette fin.

Nous maintenons notre axe d'amélioration qui consiste à exclure explicitement d'autres activités débattues tels que le bien-être animal, les produits chimiques dangereux, le génie génétique, les prêts à taux d'intérêt élevé, la pornographie, la médecine reproductive et le tabac.

En ce qui concerne l'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) associés aux Projets et Entreprises éligibles, des parties externes ont mené une évaluation des risques couvrant les risques juridiques, réputationnels, environnementaux, sociaux et opérationnels. Nous avons eu accès à un exemple de rapport d'ingénierie indépendant qui semble fournir une évaluation complète des risques d'un Projet Eligible. L'Emetteur indique avoir effectué des *due diligences* ESG internes pour tous les Projets et Entreprises financés par les Obligations, par le biais d'une fiche d'évaluation ESG dédiée (les « *Sustainability Bonds Program Evaluation Sheets* » mentionnées ci-dessus).

L'Emetteur a conduit un screening annuel des controverses ESG de son portefeuille d'actifs, conformément à son engagement initial. Nous avons eu accès à ce document. Sur la base du document fourni, aucune controverse ESG liée au Portefeuille Eligible n'a été identifiée, par conséquent, aucune *Note* spécifique n'a été fournie par les équipes d'opérations aux gestionnaires de comptes.

Nous maintenons notre axe d'amélioration qui consiste à communiquer explicitement le processus d'identification et de gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) dans le Document-Cadre.

### Gestion des fonds

**Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à mettre en œuvre le processus d'allocation, conformément à ses engagements initiaux.**

Le processus d'allocation semble être mis en œuvre, mais nous n'avons pas eu accès à un audit financier. L'Emetteur déclare que la gestion des fonds a été effectuée conformément à son engagement initial:

- L'Emetteur déclare que le produit net des Obligations a été déposé sur les comptes généraux de la BNC et géré par l'équipe du Département Trésorerie.
- 100% du produit des Obligations ont été alloués aux Entreprises et Projets Eligibles dans un délai de 18 mois, conformément à l'engagement initial de l'Emetteur.
- La BNC a établi et tenu un Registre des Obligations Durables afin de suivre les Entreprises et Projets Eligibles et l'allocation des fonds. Nous avons eu accès au Registre qui fournit les principales informations pertinentes concernant les Obligations émises.
- Aucun désinvestissement de Entreprises et Projets Eligibles n'a été signalé par l'Emetteur à ce jour.

L'allocation des fonds semble faire l'objet d'un suivi et d'une vérification interne appropriés. Toutefois, l'Emetteur n'a pas mandaté de tiers externe pour vérifier l'allocation des fonds pour chaque Obligation, ce qui n'est pas en ligne avec son engagement initial. Par conséquent, un axe d'amélioration consiste à mandater un auditeur externe à cette fin.

### Reporting

**Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à mettre en œuvre le processus de reporting, conformément à ses engagements initiaux.**

L'Emetteur a reporté annuellement sur les Obligations, conformément à son engagement initial. L'Emetteur déclare que le rapport sera rendu public sur son site internet à partir du 20 février 2020, ce qui ne sera pas vérifié par VE.

**Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à reporter sur l'allocation des fonds, conformément à ses engagements initiaux.** Les indicateurs sélectionnés pour le reporting d'allocation sont complets et pertinents, à l'échelle des catégories :

- o Confirmation de la BNC que l'utilisation des fonds des Obligations Durables est conforme au Document Cadre ;
- o Le montant du produit alloué à chaque Catégorie Eligible (en %) ;
- o Pour chaque Catégorie Eligible, un ou plusieurs exemples d'Entreprises et de Projets Eligibles financés, en tout ou en partie, par les fonds obtenu grâce aux Obligations Durables, y compris leurs détails généraux (brève description, localisation, stade - construction ou exploitation) ;
- o Le solde du produit net non alloué (en %).

De plus, l'Emetteur a reporté sur la part réelle du financement vs refinancement, conformément à notre recommandation.

**Nous exprimons une assurance raisonnable sur la capacité de l'Emetteur à reporter sur les bénéfices environnementaux et sociaux des Entreprises et Projets Eligibles financés, conformément à ses engagements initiaux.** Les indicateurs sélectionnés pour le reporting sur les bénéfices environnementaux et sociaux (résultats et impacts) sont pertinents et conformes aux engagements initiaux de l'Emetteur :

Catégories Eligibles	Indicateurs de bénéfices environnementaux et/ou sociaux		Opinion de Vigeo Eiris
	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact	
<b>Energie Renouvelable</b>	Capacité totale installée (MW)	Emissions de GES réduites ou évitées (tCO2 eq)	Les indicateurs sélectionnés sont pertinents et conformes à l'engagement initial de l'Emetteur.
<b>Accès à un logement à un coût abordable</b>	- Nombre de bâtiments - Nombre d'unités		Les indicateurs sélectionnés sont pertinents et conformes à l'engagement initial de l'Emetteur.
<b>Accès aux services de base et essentiels</b>	- Nombre de places – Bébés - Nombre de places – Total - Nombre de centres de garde d'enfants		Les indicateurs sélectionnés sont pertinents et conformes à l'engagement initial de l'Emetteur.

Les méthodes de calcul et les hypothèses pour les indicateurs de résultats et d'impact ont été communiquées dans le reporting de l'Emetteur.

Nous maintenons notre axe d'amélioration qui consiste à mandater un auditeur externe (cabinet d'audit) pour vérifier les données sociales et environnementales incluses dans le rapport. De plus, un axe d'amélioration consiste, en cas de cofinancement, à reporter sur les bénéfices environnementaux et sociaux au *pro rata* de la contribution du produit des Obligations au coût total du projet.

## METHODOLOGIE

Vigeo Eiris considère comme indissociables et complémentaires les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'évaluation de la responsabilité sociale de toute organisation et de toute activité, y compris l'émission obligataire et l'emprunt. À ce titre, nous délivrons une opinion portant sur la responsabilité sociale de l'Émetteur en tant qu'organisation et sur la finalité, la conduite et le reporting du projet financé dans le cadre l'émission visée.

La méthodologie de Vigeo Eiris pour définir et évaluer la performance ESG des Emetteurs et des Projets Eligibles repose sur des critères adossés aux normes publiques internationales, en conformité avec les lignes directrices de l'ISO 26000, et structurés en 6 domaines : Environnement, Ressources Humaines, Droits de l'Homme, Engagement Sociétal, Comportement sur les marchés et Gouvernance. Le référentiel d'évaluation a été contextualisé au regard de la matérialité des enjeux de responsabilité sociale, sur la base d'un référentiel d'évaluation sectoriel adapté aux enjeux de durabilité de l'Émetteur.

Nos procédures de recherche et de notation font l'objet d'un contrôle qualité interne à trois niveaux (analystes, responsables de secteurs du pôle, revue interne par la direction de l'audit pour les opinions de seconde partie) complété par une revue finale et une validation par le directeur des méthodes. Nos SPO font également l'objet d'un contrôle qualité interne à trois niveaux (consultants en charge de la mission, responsable de production, et validation par le Directeur de la Finance Durable et/ou le Directeur des Méthodes. Un droit de réclamation et de recours est garanti aux Emetteurs, selon trois niveaux : d'abord l'équipe en contact avec la société, puis le Directeur des Méthodes, et enfin le Conseil Scientifique de Vigeo Eiris.

### Revue des Entreprises et Projets Eligibles

L'analyse de la conformité avec les engagements initiaux de l'Émetteur couvre à la fois les critères d'éligibilité (basés sur la définition des catégories éligibles, les exigences d'utilisation des produits) et les critères de sélection (basés sur les engagements ESG).

Notre revue couvre à la fois la mise en œuvre des engagements initiaux pris par l'Émetteur dans le cadre de la SPO et son rapport sur les Obligations Durables 2019 :

- Allocation des fonds, reporting sur l'utilisation des fonds, considéré comme une composante principale et obligatoire pour atteindre un niveau raisonnable d'assurance au niveau du portefeuille d'obligations ; et
- Bénéfices sociaux et environnementaux, en rendant compte des résultats, des réalisations et des indicateurs d'impact, considérés comme une composante principale et obligatoire pour atteindre un niveau raisonnable d'assurance au niveau du portefeuille d'obligations.

### Revue des Obligations

L'analyse de la mise en œuvre des processus et des engagements relatifs aux obligations couvre :

- Le processus d'évaluation et de sélection, c'est-à-dire l'évaluation de la cohérence et de l'efficacité du processus mis en œuvre, et de l'exhaustivité des enjeux ESG couverts ; et
- Le processus d'allocation des fonds basé sur les règles de gestion des fonds définis avant l'émission des Obligations.

L'analyse de l'existence et de l'exhaustivité du reporting, au niveau du portefeuille d'Obligations, en fonction des engagements initiaux de l'Émetteur, couvre également deux composantes :

- L'allocation des fonds, le reporting agrégé sur l'utilisation des fonds, considéré comme une composante principale et obligatoire pour atteindre un niveau raisonnable d'assurance au niveau du portefeuille obligataire ;
- Les bénéfices sociaux et environnementaux, qui rendent compte des indicateurs de résultats et d'impact agrégés, considérés comme une composante principale et obligatoire pour atteindre un niveau raisonnable d'assurance au niveau du portefeuille obligataire ;

### Reporting

Les indicateurs de reporting mis en place pour l'allocation des fonds. et pour les bénéfices durables sont évalués en fonction de la qualité des indicateurs (exhaustivité et pertinence), et en tenant compte de la nature et de la gestion du reporting (format, visibilité, collecte de données, etc.).

L'évaluation des résultats des projets est effectuée au niveau du portefeuille d'obligations, y compris les reporting agrégés, basé sur les bénéfices sociaux et environnementaux, considérés comme essentiels pour obtenir une bonne performance.



<b>ECHELLE D'OPINION DE VIGEO EIRIS</b>	
<b>Évaluation de la performance</b>	
Avancé	Engagement avancé ; preuves solides de maîtrise des facteurs managériaux dédiés à la réalisation de l'objectif de responsabilité sociale. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur, et orientations innovantes en faveur de l'anticipation de risques émergents
Probant	Engagement probant et/ou processus probant ; preuves significatives et concordantes de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur
Limité/ Amorcé	Engagement amorcé et/ou partiel ; preuves fragmentaires de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur faible
Non tangible	Engagement en faveur de l'objectif de responsabilité sociale non tangible ; pas de preuve de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques très faible à faible

  

<b>Niveau d'assurance</b>	
Raisonné	Constat probant de conformité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Modérée	Constat de compatibilité ou de convergence partielle avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Faible	Constat de carence, de méconnaissance ou de non compatibilité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel





Vigeo Eiris est une agence internationale indépendante de recherche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de services à destination des investisseurs et des organisations privées et publiques. Elle procède à une revue des risques et évalue le niveau d'intégration des facteurs de durabilité aux stratégies et aux opérations des organisations.

Vigeo Eiris offre une large gamme de services :

- ▶ **Aux investisseurs** : aide à la décision adaptée à toutes les approches d'investissement éthique et responsable (notations, bases de données, analyses sectorielles, audits de portefeuilles, produits structurés, indices...)
- ▶ **Aux entreprises et organisations privées et publiques, cotées et non cotées** : aide à l'intégration de critères ESG dans les fonctions managériales et les opérations stratégiques (sustainable bonds, corporate rating, audits RSE et labels...).

La méthodologie et les services de recherche de Vigeo Eiris sont en ligne avec les normes de qualité les plus avancées. Notre méthodologie est revue par un conseil scientifique indépendant et tous nos processus de production, de la collecte d'informations à la prestation de services, sont documentés et audités. Vigeo Eiris a choisi de certifier tous ses processus selon la dernière norme ISO 9001. Vigeo Eiris est Vérificateur approuvé par le Board du Climate Bond Initiative (CBI). Les recherches de Vigeo Eiris sont référencées dans plusieurs publications scientifiques internationales.

Forte d'une équipe de plus de 240 experts de 28 nationalités, l'agence est implantée à Paris, Londres, Bruxelles, Casablanca, Hong Kong, Milan, New York, Rabat, Santiago du Chili.

Un réseau de 4 partenaires exclusifs « Vigeo Eiris Global Network », est présent en Allemagne, Brésil, Israël et au Japon.

Pour plus d'informations : [www.vigeo-eiris.com](http://www.vigeo-eiris.com)